



7.10

DEC_0098_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION NORMANDIE POUR LA MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DOUCE SUR LA COMMUNE D'APPEVILLE ANNEBAULT

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDÉRANT le souhait d'être accompagnée pour des travaux hydraulique douce sur le bassin versant à Appeville-Annebault par la chambre d'agriculture de Région Normandie,

CONSIDÉRANT la proposition de la chambre d'agriculture pour la réalisation d'une étude d'aménagement d'hydraulique douce sur la commune d'Appeville-Annebault,

Le Président décide de signer un contrat de prestation avec la Chambre d'Agriculture de Région Normandie, 6 rue des Roquemonts, CS 45346, 14053 CAEN Cedex 4, immatriculée N°SIRET 130 031 503 00019 d'un montant total de 6 555,00€ HT soit 7 866,00€ TTC sur deux années 2024/2025, dont les prestations sont les suivantes :

- État des Lieux
- Diagnostic de terrain et propositions d'aménagements
- Rencontre des agriculteurs concernés par des propositions
- Réunion de restitution (préparation et animation)
- Élaboration et signature des conventions par les 6 agriculteurs rencontrés
- Synthèse de l'intervention

Fait à Pont-Audemer, le 3 octobre 2024

Le Président

Francis COUREL

